

SE FORMER POUR AGIR



irefe

CATALOGUE
DES FORMATIONS
JURIDIQUES

**INSTITUT
RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES
ÎLE-DE-FRANCE**





ÉDITO

La CFDT Île-de-France, au travers de son institut de formation, l'IREFE, s'engage depuis de nombreuses années dans la formation juridique de ses militants et mandatés.

Si l'action syndicale doit précéder l'action juridique de la CFDT, les très nombreuses réformes du Code du travail mais aussi des mandats juridiques (conseillers prud'hommes, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié) obligent à offrir un parcours de formation complet, mis à jour en temps réel et de qualité.

L'IREFE a fait le choix de construire pour vous, acteurs du juridique en Île-de-France, un véritable parcours de formation.

Les « rencontres prud'hommes » permettront notamment à l'ensemble des conseillers franciliens d'échanger tout au long de l'année sur leurs pratiques. Elles seront aussi des temps forts de réflexion collective et d'appropriation des orientations de la CFDT.

L'engagement CFDT au travers d'un mandat juridique est exigeant et demande beaucoup d'implication. Mais c'est aussi un mandat gratifiant au service des salariés et des valeurs de la CFDT.

Encore merci pour votre implication et bonne formation !

**DIEGO MELCHIOR,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DE LA FORMATION SYNDICALE**



CATALOGUE DE L'IREFE
SE FORMER POUR AGIR
Formations juridiques 2018

DIRECTION

Valérie Waligora
valerie.waligora@irefe.fr

CRÉATION GRAPHIQUE

Frantz Louviot
www.frantzdesigner.com

PHOTOGRAPHIES

Frantz Louviot - Sylvaine Azzouni

MAQUETTISTE

Sylvaine Azzouni

**COORDINATION,
SUIVI DE FABRICATION &
COMMUNITY MANAGER**

Fanny Billard
fanny.billard@irefe.fr

RÉDACTION - RÉVISION

Valérie Waligora, Judith Boumendil,
Emmanuel Mougneau et Anne Dufour

IMPRESSION

IMC
9 avenue de la Sablière
94370 Sucy-en-Brie

irefe

**INSTITUT RÉGIONAL
D'ÉTUDES,
DE FORMATION
ET D'EXPERTISES**

AGRÉMENT CE 84 1511
AGRÉMENT CHS-CT 85 808

78 rue de Crimée 75019 Paris
T. 01 42 03 05 05
contact@irefe.fr

WWW.IREFE.COM

PRÉSENTATION

08

- 08 UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE
- 09 UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
- 10 LES LOCAUX
- 12 LES AGRÉMENTS DE L'IREFE
- 13 LES PARTENAIRES DE L'IREFE
- 14 LES PARCOURS DE FORMATION

FORMATIONS

16

- 16 SOMMAIRE DES FORMATIONS
- 19 FORMATIONS DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES
- 30 FORMATIONS DES DÉFENSEURS SYNDICAUX
- 34 FORMATIONS DES CONSEILLERS DU SALARIÉ

DÉMARCHES

41

- 41 COMMENT PARTIR EN FORMATION ?
- 44 SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION
- 45 DEMANDE D'INSCRIPTION
- 47 MODÈLES DE DEMANDE DE CONGÉ
- 48 CALENDRIER 2018 DES FORMATIONS
- 52 CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

Créé en 1983, l'IREFE est l'institut de formation de la CFDT en Île-de-France. Il a pour mission de contribuer au développement des compétences des adhérents et militants CFDT dans les entreprises et les administrations. L'IREFE est un organisme de formation reconnu dans le domaine de la formation des représentants du personnel.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

POUR PERMETTRE À CHACUN D'INTÉGRER LES DIFFÉRENTS ASPECTS DE SON MANDAT, L'IREFE PRIVILÉGIE UNE PÉDAGOGIE ACTIVE, BASÉE SUR LA PARTICIPATION DES STAGIAIRES. TRAVAUX DE GROUPE, RECHERCHE DOCUMENTAIRE, MISES EN SITUATION ALTERNENT AVEC DES APPORTS DE CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES.

Partant de la réalité des stagiaires, le contenu des formations privilégie l'acquisition de méthodes de travail et laisse une large place au partage d'expériences favorisé par la diversité des secteurs d'activité des participants.



L'ANIMATION DES STAGES EST EN PARTIE ASSURÉE PAR DES ANIMATEURS DE FORMATION, MILITANTS CFDT DANS LEUR ÉTABLISSEMENT. CES ANIMATEURS SONT FORMÉS ET SUIVIS PAR L'IREFE. SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉ PAR L'ANIMATION CONTACTEZ MURIELLE PÉAN AU 01 42 03 84 25.

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Les formateurs consultants de l'IREFE qui conçoivent les formations, conjuguent une expérience des mandats représentatifs et une spécialisation dans différentes disciplines (pédagogie, droit, sciences humaines et communication).

Cette double compétence permet de proposer des formations alliant pratique et théorie permettant de s'inscrire dans une pédagogie active.

Des experts interviennent dans les formations en fonction des besoins : ergonomes, juristes, experts-comptables, économistes, historiens des organisations syndicales, avocats en droit du travail, conseillers prud'homaux, inspecteurs du travail et référents handicap.

**Diana
SATAN**

Assistante
de formation

**Fanny
BILLARD**

Assistante
de formation
en charge de la
communication

**Isabelle
DE OLIVEIRA**

Assistante
de formation

**Murielle
PÉAN**

Assistante
de formation
en charge des
animateurs &
intervenants

**Karima
AYOUB**

Formatrice
Consultante

**Frédéric
CLIN**

Formateur
Consultant

**Pascale
LUKAS**

Responsable
de l'animation
et de l'ingénierie

**Valérie
WALIGORA**

Directrice
de l'IREFE

**François
PLUMET**

Formateur
Consultant

**Geneviève
BARBE**

Formatrice
Consultante

**Anne
DUFOUR**

Formatrice
Consultante

**Jean-Yves
BÉLATY**

Formateur
Consultant

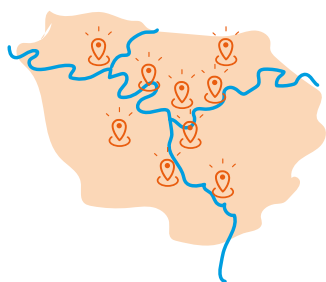


*UNE ÉQUIPE DE 40 ANIMATEURS DE FORMATION
SYNDICALE ALLIÉ MILITANTISME ET PROFESSIONNALISME
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS APPRENTISSAGES.*

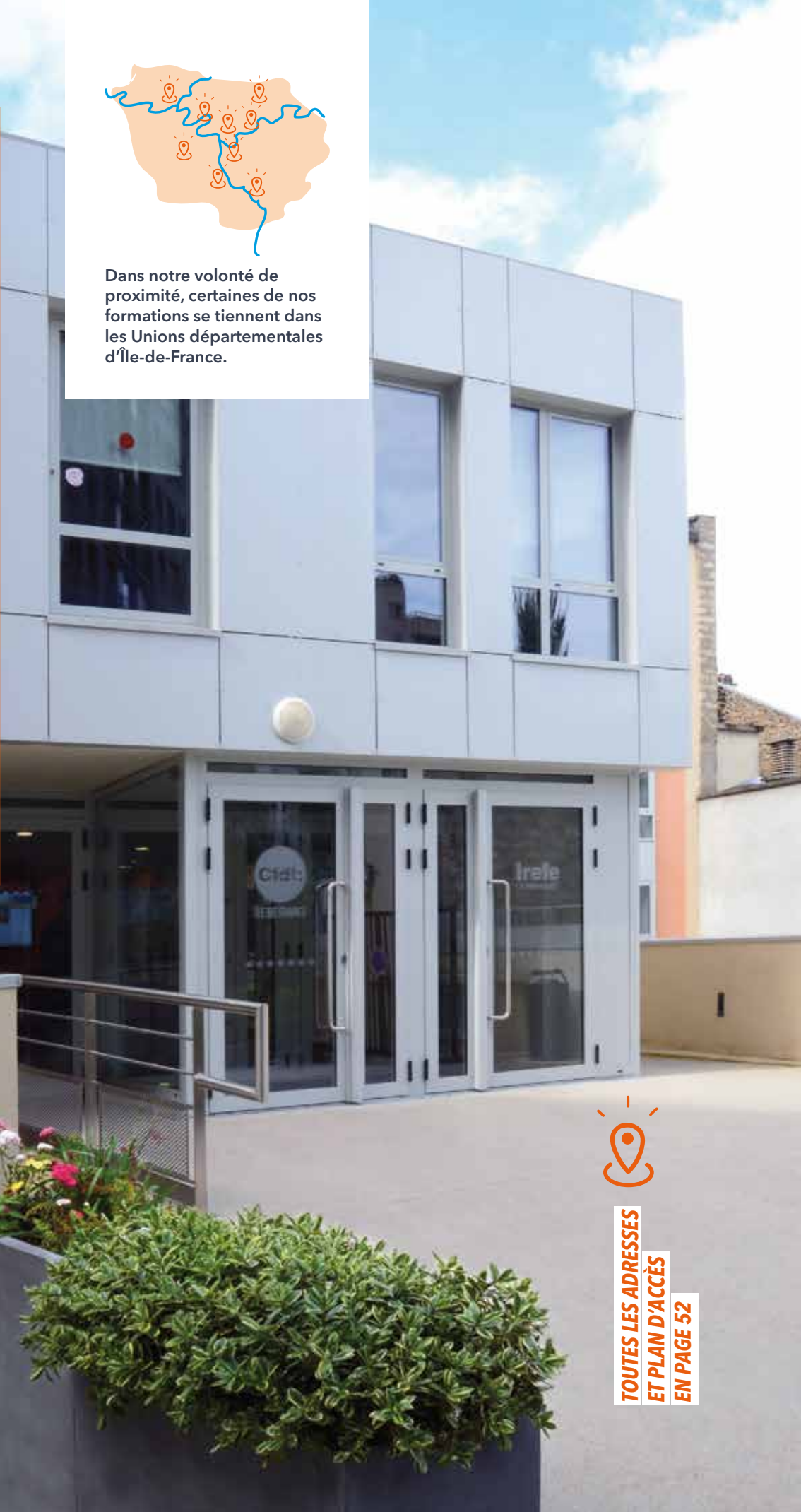
DES LOCAUX CONFORTABLES

SITUÉ EN FACE DU PARC DES BUTTES-CHAUMONT, L'IMMEUBLE DE L'IREFE EST EN RETRAIT DE LA RUE DE CRIMÉE ET À L'ABRI DES BRUITS DE LA VILLE. DANS DES SALLES SPACIEUSES, ÉQUIPÉES DE VIDÉOPROJECTEURS, L'ÉQUIPE DE L'IREFE ANIME LES FORMATIONS POUR PLUS DE 2000 STAGIAIRES CHAQUE ANNÉE.





Dans notre volonté de proximité, certaines de nos formations se tiennent dans les Unions départementales d'Île-de-France.



**TOUTES LES ADRESSES
ET PLAN D'ACCÈS
EN PAGE 52**

AGRÉMENTS ET PARTENAIRES DE L'IREFE

L'IREFE EST UN ORGANISME DE FORMATION ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 1175 080 40 75. L'IREFE BÉNÉFICIE DE TOUS LES AGRÉMENTS LUI PERMETTANT DE PROPOSER DES FORMATIONS POUR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET D'ÊTRE RECONNU PAR LES ACTEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

AGRÉMENTS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR DISPENSER LES FORMATIONS DES MEMBRES DES CHSCT ET DU CE PRÉVUES PAR LA LOI.

AGRÉMENT CE 84 1511

AGRÉMENT CHS-CT 85 808

AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS), PAR DÉLÉGATION DE L'INSTITUT CONFÉDÉRAL DE FORMATION SYNDICALE.

**DÉLÉGATION ICEFS, ARRÊTÉ DU 29/12/2014
JO DU 13/01/2015.**

AGRÉMENT DU MINISTÈRE DU TRAVAIL POUR RÉALISER DES FORMATIONS RELEVANT DU CONGÉ DE FORMATION POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES (ISEFOJ).

**DÉLÉGATION ISEFOJ, ARRÊTÉ DU 18/03/2009
JO DU 10/04/2009.**



SELON LES CAS, VOUS POUVEZ MOBILISER DIFFÉRENTS DROITS POUR PARTIR EN FORMATION ; REPORTEZ-VOUS À LA FIN DU CATALOGUE POUR EN SAVOIR PLUS.

irefe'

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est le premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour adultes. Membre du service public de l'emploi, l'Afpa propose des formations qualifiantes sanctionnées par un titre professionnel du ministère du Travail.



Le Conservatoire national des arts et métiers est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche français dédié à la formation pour adultes placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

le cnam



L'ISST a été créé en 1951 sous la double égide de l'université de Paris et du Ministère du travail. L'ISST est un lieu privilégié d'échange entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.



L'Institut Belleville est l'opérateur des projets de coopération syndicale internationale de la CFDT.



La Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France est un organisme de Sécurité sociale qui intervient dans la prévention des risques professionnels.



L'Institut syndical européen (European Trade Union Institute, ETUI) est le centre indépendant de recherche et de formation de la Confédération européenne des syndicats (CES) qui regroupe les organisations syndicales d'Europe.



L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

REPÉRER MON PARCOURS DE FORMATION

*NOUS VOUS PROPOSONS DES PARCOURS
DE FORMATION INDICATIFS SELON VOTRE
MANDAT POUR VOUS AIDER À CHOISIR
VOTRE FORMATION ET À INSCRIRE
VOTRE PROGRESSION DANS LE TEMPS.*

JE SUIS **NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME**

JE SUIS **PRÉSIDENT D'AUDIENCE OU RÉFÉRISTE**

JE SUIS CONSEILLER PRUD'HOMME **EXPÉRIMENTÉ**

...ET DANS TOUS LES CAS

JE SUIS **DÉFENSEUR SYNDICAL**

JE SUIS **CONSEILLER DU SALARIÉ**



*IL NE S'AGIT NULLEMENT DE PARCOURS IMPOSÉS,
MAIS CONSEILLÉS POUR VOUS ORIENTER VERS
LES COMPÉTENCES INDISPENSABLES À L'EXERCICE DE
VOTRE MANDAT, TOUT EN ÉVITANT LES REDONDANCES*

CONSEILLER PRUD'HOMME

- LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME P.20
- LE LICENCIEMENT ET LE CONTRÔLE DU JUGE P.21
- LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.22

- LE PRÉSIDENT D'AUDIENCE P.26
- LA RÉDACTION DE DÉCISION P.27
- LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE P.24
- LE RÉFÉRÉ P.25

- LA PREUVE P.23
- LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.22
- LE LICENCIEMENT ET LE CONTRÔLE DU JUGE P.21
- LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE P.24
- LES JOURNÉES DE DROIT SOCIAL P.36

- LES RENCONTRES PRUD'HOMMES P.19
- LE RASSEMBLEMENT DES CONSEILLERS PRUD'HOMME P.28-29
- L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.38
- LES SOIRÉES INFODROIT P.38

DÉFENSEUR SYNDICAL

- LE DÉFENSEUR SYNDICAL P.30
- LA RÉDACTION DE CONCLUSION P.31
- LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION P.32
- LA PREUVE P.33
- LES TEMPS DE DROIT SOCIAL DES DÉFENSEURS SYNDICAUX P.37

CONSEILLER DU SALARIÉ

- LE CONSEILLER DU SALARIÉ P.34
- L'ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ P.35
- L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE P.38
- LES SOIRÉES INFODROIT P.38

SOMMAIRE

DES FORMATIONS JURIDIQUES DE L'IREFE

19

FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES

- 19 • LES RENCONTRES PRUD'HOMMES
- 20 • LES NOUVEAUX CONSEILLERS PRUD'HOMMES
- 21 • LE LICENCIEMENT ET LE CONTRÔLE DU JUGE
- 22 • LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION
- 23 • LA PREUVE
- 24 • LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE
- 25 • LE RÉFÉRÉ
- 26 • LE PRÉSIDENT D'AUDIENCE
- 27 • LA RÉDACTION DE DÉCISION
- 28 • LE RASSEMBLEMENT DE BIERVILLE
- 36 • LES JOURNÉES DE DROIT SOCIAL

23

FORMATION DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

- 23 • LA PREUVE
- 30 • LE DÉFENSEUR SYNDICAL
- 31 • LA RÉDACTION DE CONCLUSION
- 32 • LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION

34

FORMATION DES CONSEILLERS DU SALARIÉ

- 34 • LE CONSEILLER DU SALARIÉ
- 35 • L'ASSISTANCE JURIDIQUE DU SALARIÉ

36

FORMATIONS JURIDIQUES COMPLÉMENTAIRES

- 36 • LES JOURNÉES DE DROIT SOCIAL
- 38 • L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE - INFODROIT
- 39 • ANIMER UNE FORMATION SYNDICALE
- 40 • VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

**LANCEMENT
DES RENCONTRES
PRUD'HOMMES**

PREMIÈRE ÉDITION

**16 FÉVRIER
2018**

*SALLE DU CONSEIL NATIONAL
CONFÉDÉRAL CFDT À LA CONFÉDÉRATION
2 BOULEVARD DE LA VILLETTE 75019 PARIS*

LES RENCONTRES PRUD'HOMMES

1
JOUR

ORGANISÉS PAR L'UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE ET L'IREFE, CES TROIS TEMPS FORTS SONT LES RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLES DES CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX FRANCILIENS.

VOUS POURREZ RENCONTRER DES ACTEURS DU JURIDIQUE TELS QUE LES DÉFENSEURS SYNDICAUX, LES AVOCATS, PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ, MAGISTRATS, MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRUDHOMIE, SERVICE JURIDIQUE CONFÉDÉRAL, ETC.

UNE JOURNÉE ORGANISÉE AUTOUR D'UN OU PLUSIEURS THÈMES ET QUI PRENDRA LA FORME DE TABLES RONDES, D'EXPOSÉ ET D'ÉCHANGES AVEC VOUS.

3
DATES



FORMATION INITIALE AU MANDAT
DU CONSEILLER PRUD'HOMME

LES NOUVEAUX CONSEILLERS PDH

3
JOURS

*DEVENIR CONSEILLER PRUD'HOMME CFDT
C'EST À LA FOIS ÊTRE JUGE DU CONTRAT
DE TRAVAIL ET ÊTRE MILITANT.
CE PREMIER MODULE PERMETTRA AU NOUVEAU
CONSEILLER DE DÉCOUVRIR L'INSTITUTION
PRUD'HOMALE, MAIS ÉGALEMENT D'ACQUÉRIR
DES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES LUI PERMETTANT
DE SE SITUER DANS CE RÔLE NOUVEAU.*



OBJECTIFS

- Repérer son rôle de conseiller prud'homme
- Situer le conseiller prud'homme dans l'environnement juridique
- Appréhender les techniques d'analyse des dossiers



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Étude de cas
- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Le rôle du conseiller prud'homme CFDT
- Le système judiciaire
- Les sources du droit
- Le fonctionnement des prud'hommes
- Le rôle du conseiller selon les étapes de la procédure
- Le raisonnement juridique
- Le délibéré



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

13
DATES

5 AU 7 FÉV. (IREFE) 19 AU 21 FÉV. (95-CERGY) 26 AU 28 FÉV. (92-LA DÉFENSE) 5 AU 7 MARS (91-ÉVRY) 5 AU 7 MARS (94-CRÉTEIL) 7 AU 9 MARS (78-TRAPPES) 12 AU 14 MARS (IREFE)

14 AU 16 MARS (93-BOBIGNY) 19 AU 21 MARS (94-CRÉTEIL) 3 AU 5 AVRIL (92-MALAKOFF) 16 AU 18 AVRIL (77-MELUN) 28 AU 30 MAI (78-TRAPPES) 11 AU 13 JUIN (77-MELUN)

LE LICENCIEMENT ET LE CONTRÔLE DU JUGE

3
JOURS

UNE GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DU CONSEILLER PRUD'HOMME RELÈVE DE L'APPRÉCIATION DES MOTIFS DU LICENCIEMENT. CETTE FORMATION PERMETTRA AUX CONSEILLERS D'AVOIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À LA QUALIFICATION DES FAITS CONDUISANT À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL.

21



OBJECTIFS

- Façonner son rôle de juge-militant
- Décomposer l'appréciation des motifs de licenciement
- Identifier les cas de licenciement prohibés et leurs conséquences



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Exposés
- Étude de cas



PROGRAMME

- L'acte de juger
- La nécessité d'une cause réelle et sérieuse
- Le motif de licenciement
- La qualification du licenciement
- Les cas de nullité
- La procédure de licenciement
- Requalification des autres modes de rupture
- Conditions de validité des transactions



INTERVENANTS

- animateurs IREFE

2
DATES



FORMATION INITIALE AU MANDAT
DU CONSEILLER PRUD'HOMME

LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

3
JOURS

*CONCILIER, PRENDRE DES MESURES PROVISOIRES,
METTRE L'AFFAIRE EN L'ÉTAT D'ÊTRE JUGÉE...*

*LE CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT
EN BCO À DE NOMBREUSES MISSIONS.*

*CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'APPROFONDIR
LE RÔLE DE CHACUN LORS DE CETTE AUDIENCE QUI
EST, POUR LA CFDT, UNE ÉTAPE PARTICULIÈREMENT
IMPORTANTE DU PROCÈS PRUD'HOMAL.*



OBJECTIFS

- Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
- Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Études de cas
- Travaux de groupe
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation



INTERVENANT

- Animateur IREFE

3
DATES



LA PREUVE

3

JOURS

*UN DROIT N'EXISTE QUE S'IL EST PROUVÉ.
MAIS QUI DOIT PROUVER QUOI ?*
**CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA
D'EXAMINER LES RÈGLES DE RECEVABILITÉ
DES PREUVES ET DE LA CHARGE
DE LA PREUVE.**



OBJECTIFS

- Définir la preuve et la charge de la preuve
- Identifier le rôle du juge



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Exposés
- Travaux de groupe
- Études de cas



PROGRAMME

- Notion de preuve
- Licéité des preuves
- Charge de la preuve
- Rôle du juge



INTERVENANT

- animateur IREFE

23

2
DATES



LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE

3

JOURS

COMME TOUS LES CONTENTIEUX, LE PROCÈS PRUD'HOMAL EST RÉGI PAR DES RÈGLES QUI GARANTISSENT AUX PARTIES L'ÉGALITÉ DE LEURS DROITS DEVANT LA JUSTICE.

CETTE FORMATION EST INDISPENSABLE AU PRÉSIDENT D'AUDIENCE QUI DOIT VEILLER AU RESPECT DE CES RÈGLES. ELLE EST ÉGALEMENT UTILE AUX ASSESSEURS QUI POURRONT AINSI PESER SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS.



- Identifier l'importance d'un cadre procédural
- Repérer les règles qui s'imposent aux parties et au juge
- Appréhender les complications de l'instance



- Travaux de groupe
- Exposés
- Jeu



- Principes généraux de l'action en justice
- Déroulement de l'instance prud'homale
- Assistance et représentation des parties
- Oralité
- Exceptions de procédure
- Fins de non-recevoir
- Demandes incidentes



- Formateur IREFE

1
DATE

14 AU 16
MAI

LES RÉFÉRÉS

3
JOURS

SOUVENT CONSIDÉRÉ COMME LE JUGE DE L'ÉVIDENCE, LE JUGE DES RÉFÉRÉS EST AUSSI CELUI DU TROUBLE MANIFESTEMENT ILLICITE. CONSEILLERS PRUD'HOMMES AMENÉS À SIÉGER EN RÉFÉRÉS, CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE RENDRE UNE JUSTICE RAPIDE ET RESPECTUEUSE DU JUSTICIABLE.



OBJECTIFS

- Découvrir le cadre juridique des référés
- Développer ses qualités d'écoute
- Identifier les pouvoirs du juge des référés
- Développer ses qualités de rédaction



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Exposés
- Études de cas
- Travaux de groupe
- Mises en situation



PROGRAMME

- L'environnement des référés
- La procédure en référés
- Le rôle actif du juge
- L'urgence
- L'évidence
- Le trouble manifestement illicite
- Cas des saisines en la forme des référés
- La contestation des décisions du médecin du travail
- La structure d'une ordonnance
- Entraînement à la rédaction d'ordonnances



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

1
DATE


29 AU 31
JANV.

LE PRÉSIDENT D'AUDIENCE

2

JOURS

*QUEL EST LE RÔLE EXACT DU PRÉSIDENT
D'AUDIENCE ? QUELLES SONT LES LIMITES
DE SES POUVOIRS ?*

*POUR ASSURER PLEINEMENT LES DIFFÉRENTES
FACETTES DE VOTRE RÔLE DE PRÉSIDENT
D'AUDIENCE, VOUS VOUS APPUIEREZ
SUR LES APPORTS DE CETTE FORMATION.*



OBJECTIFS

- Identifier la fonction du président d'audience CFDT



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Observation
- Mise en situation
- Analyse, échanges de pratique



PROGRAMME

- Place du président
- Moyens du président
- Relations avec les autres acteurs
- Préparation de l'audience
- Suivi d'une audience et observation
- Police de l'audience
- Organisation du délibéré



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

1

DATE



8 AU 9
FÉV.

LA RÉDACTION DE DÉCISION

3
JOURS

*TOUTE DÉCISION DE JUSTICE, ORDONNANCE
OU JUGEMENT, DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE
L'OBJET D'UN ÉCRIT. CETTE FORMATION VOUS
PERMETTRA D'IDENTIFIER LE RAISONNEMENT
JURIDIQUE INDISPENSABLE À LA RÉDACTION
D'UNE DÉCISION.*

*VOUS ÊTES PRÉSIDENT OU ALLEZ
LE DEVENIR TRÈS PROCHAINEMENT.*



OBJECTIFS

- Identifier les enjeux de la rédaction des décisions
- Acquérir les règles de base de la rédaction des jugements
- Situer la place de la transcription des faits et des moyens des parties
- S'entraîner à la motivation en faits et en droit



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Exposés
- Étude de cas



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- Le contenu d'une décision de justice
- La structure de l'écrit juridique
- La place des déclarations des parties
- Le mécanisme du raisonnement juridique



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

2
DATES



LE RASSEMBLEMENT À BIERVILLE

2

JOURS

LES 2 ET 3 OCTOBRE 2018, NOUS ORGANISONS, EN LIEN AVEC L'UNION RÉGIONALE, UN GRAND RASSEMBLEMENT DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES D'ÎLE-DE-FRANCE À BIERVILLE. NOUS AVONS VOULU CES DEUX JOURS COMME UN MOMENT PRIVILÉGIÉ POUR DES ÉCHANGES, TANT ENTRE CONSEILLERS QU'AVEC LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE LA CFDT.



PROGRAMME

– Des ateliers de formation, et bien sûr des temps d'échange et de convivialité.



INSCRIPTIONS

– Réservez vite ces dates dans votre agenda et n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant...

– Une information plus détaillée sera diffusée prochainement.



**DOMAINE DE BIERVILLE
10 ROUTE DES NATIONS
91690 BOISSY LA RIVIÈRE**

1
DATE

2 AU 3
OCT.



POUR TOUS
 En arrivant à ÉTAMPES par la N20, prendre la sortie « Base de Loisirs », puis direction SACLAS - faire environ 6/7 kms sur la D49. Tournez à gauche direction BOISSY LA RIVIÈRE CENTRE

ACCÈS PAR LA ROUTE

Vous arrivez :

DU NORD par l'A1 :

Prendre direction PARIS-EST (Bordeaux-Nantes)
 100 m après la porte d'Italie, suivre LYON puis reprendre BORDEAUX-NANTES
 Prendre ensuite MONTHLÉRY-ÉTAMPES par N20

DE L'EST par l'A4 :

Prendre direction autoroute BORDEAUX-NANTES
 Puis MONTHLÉRY-ÉTAMPES par N20

DE L'OUEST ou du SUD OUEST

- par l'A10 : Sortie ARTHENAY puis ÉTAMPES par N20
- par l'A11 : Sortie ABLIS, puis direction ÉTAMPES par N191
 À ÉTAMPES, prendre N20 vers ORLÉANS

DU SUD par l'A6 : Sortie N° 13 ÉTAMPES

À ÉTAMPES prendre direction Centre puis N20 vers ORLÉANS

ACCÈS PAR LE TRAIN

RER Ligne C

Selon votre gare d'arrivée à PARIS, vous avez le choix entre 5 stations sur la ligne C du RER « St Quentin en Yvelines/St Martin d'Étampes »
 Descendre Gare d'Étampes
 Les Invalides - Musée d'Orsay - St Michel Notre Dame - Gare d'Austerlitz - Bibliothèque François Mitterrand

FORMATION INITIALE
DU DÉFENSEUR SYNDICAL

LE DÉFENSEUR SYNDICAL

3

JOURS

*LE DÉFENSEUR SYNDICAL EST DÉSIGNÉ
POUR ASSISTER, CONSEILLER ET ASSURER
LA DÉFENSE DU SALARIÉ DEVANT LE CONSEIL
DES PRUD'HOMMES, À TOUTES LES ÉTAPES
DE LA PROCÉDURE.*

*CETTE FORMATION INITIALE DE TROIS JOURS
VOUS PERMETTRA DE CONSTRUIRE LE DOSSIER
JURIDIQUE ET LES ÉLÉMENTS DE DÉFENSE.*



OBJECTIFS

- Identifier le rôle et la fonction du défenseur syndical
- Connaître les grands principes de la construction d'un dossier juridique et sa plaidoirie

DROIT À LA FORMATION : 12 JOURS PAR MANDAT

1
DATE

— □ —
22 AU 24
MAI

**POUR LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ET LES JOURNÉES D'ACTUALITÉ
JURISPRUDENTIELLE,
CONSULTEZ LE SITE DE L'IREFE
WWW.IREFE.COM**

LA RÉDACTION DE CONCLUSION

3

JOURS

MÊME SI LES CONCLUSIONS NE SONT PAS OBLIGATOIRES, IL EST VIVEMENT CONSEILLÉ D'EN ÉCRIRE POUR UN DOSSIER DE DÉFENSE. CE STAGE VOUS INVITE À PRENDRE EN COMPTE LA PRATIQUE DE L'ÉCRIT ET DU RAISONNEMENT JURIDIQUE NÉCESSAIRE À LEUR RÉDACTION.



OBJECTIFS

- S'approprier le raisonnement juridique
- Acquérir les règles de base de la rédaction des conclusions
- S'entraîner à la rédaction en faits et en droit



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupes
- Exposé
- Mises en situation



PROGRAMME

- L'importance de l'écrit dans une procédure orale
- La structure de l'écrit juridique
- Le mécanisme du raisonnement juridique
- Stratégie et argumentation en fait et en droit



INTERVENANTS

- Animateurs IREFE

1
DATE

09 AU 11
OCT.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DU DÉFENSEUR SYNDICAL

LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (BCO)

3
JOURS

*CONCILIER, PRENDRE DES MESURES PROVISOIRES,
METTRE L'AFFAIRE EN L'ÉTAT D'ÊTRE JUGÉE...*

*LE CONSEILLER PRUD'HOMME SIÉGEANT EN BCO
A DE NOMBREUSES MISSIONS.*

*CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA D'APPROFONDIR
LE RÔLE DE CHACUN LORS DE CETTE AUDIENCE QUI
EST, POUR LA CFDT, UNE ÉTAPE PARTICULIÈREMENT
IMPORTANTE DU PROCÈS PRUD'HOMAL.*



OBJECTIFS

- Identifier la place du BCO dans la procédure prud'homale
- Approfondir le rôle des différents acteurs pour chaque mission du BCO



TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

- Exposés
- Études de cas
- Travaux de groupe
- Jeu de rôle



PROGRAMME

- Saisine et comparution des parties
- Les meilleures conditions pour concilier
- La mise en état
- Les mesures d'instruction
- Les mesures provisoires
- L'ordonnance
- L'orientation



INTERVENANT

- Animateur IREFE

3
DATES



LA PREUVE

3

JOURS

*UN DROIT N'EXISTE QUE S'IL EST PROUVÉ.
MAIS QUI DOIT PROUVER QUOI ?
CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA
D'EXAMINER LES RÈGLES DE RECEVABILITÉ
DES PREUVES ET DE LA CHARGE
DE LA PREUVE.*



OBJECTIFS

- Définir la preuve et la charge de la preuve
- Identifier le rôle du juge



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Études de documents
- Études de cas
- Exposés



PROGRAMME

- Notion de preuve
- Charge de la preuve
- Rôle du juge



INTERVENANT

- Animateur IREFE

2
DATES



FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DU CONSEILLER DU SALARIÉ

LE CONSEILLER DU SALARIÉ

2
JOURS

LE CONSEILLER DU SALARIÉ ASSISTE LE SALARIÉ EN ENTRETIEN PRÉALABLE DANS LES ENTREPRISES DÉPOURVUES DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL. CETTE FORMATION DE 2 JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DE CETTE MISSION, SES CONDITIONS D'EXERCICE, LA STRATÉGIE À METTRE EN PLACE DANS L'INTÉRÊT DU SALARIÉ.

*FORMATION ÉLIGIBLE AU TITRE
DU CFESS (VOIR PAGE 47).*



OBJECTIFS

- Repérer le rôle et la fonction du conseiller du salarié
- Identifier le cadre dans lequel s'exerce l'entretien préalable

**PROGRAMMATION AVEC
LES UNIONS DÉPARTEMENTALES LORS
DES RENOUVELLEMENTS DE MANDATS**

L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS

9

JOURS
3 SESSIONS
DE 3 JOURS

VOUS ÊTES SOLlicitÉ AU QUOTIDIEN PAR LES SALARIÉS SUR DES QUESTIONS JURIDIQUES. LE DROIT DU TRAVAIL EST UN OUTIL POUR VOTRE ACTION. CE CYCLE DE FORMATION DE NEUF JOURS VOUS PERMETTRA DE REPÉRER LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL VOUS ORGANISEZ LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIÉS ET DES ADHÉRENTS CFDT. VOUS DEVEZ ÊTRE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DEPUIS AU MOINS UN MANDAT.



OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances de base du droit du travail
- Construire une pratique dans l'utilisation du droit du travail
- Élaborer la défense des salariés



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Échanges de pratiques
- Étude de documents
- Étude de cas
- Apports théoriques



PROGRAMME

- Bases et principes du droit du travail
- Contrat de travail : CDI, CDD...
- Modification du contrat de travail
- Causes et ruptures du contrat de travail
- Statut des travailleurs handicapés
- Définition juridique de l'entretien préalable
- Préparation de l'entretien et de l'assistance du salarié
- Droits à l'assistance de l'adhérent CFDT
- Contestation du licenciement devant le conseil des prud'hommes



INTERVENANTS

- Formateur IREFE, inspecteur du travail, conseillers prud'hommes

4

DATES

28 AU 30 MARS + 14 AU 16 MAI + 25 AU 27 JUIN
9 AU 11 AVR. + 4 AU 6 JUIN + 2 AU 4 JUIL.
24 AU 26 SEPT. + 5 AU 7 NOV. + 10 AU 12 DÉC.
15 AU 17 OCT. + 26 AU 28 NOV. + 14 AU 16 JAN. 2019

FORMATION COMPLÉMENTAIRE
DU CONSEILLER PRUD'HOMME

LES JOURNÉES DE DROIT SOCIAL

1

JOUR

*VOUS SOUHAITEZ APPROFONDIR ET ACTUALISER
VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE DROIT
SOCIAL NATIONAL ET EUROPÉEN.*

*L'UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE ET
L'IREFE VOUS PROPOSENT HUIT SÉMINAIRES
INTERSYNDICAUX D'UNE JOURNÉE ANIMÉS
PAR DES PROFESSEURS DE L'ISST.*

*CES JOURNÉES SONT UN TEMPS D'ÉCHANGE,
DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION SUR L'ÉTAT
ET L'ÉVOLUTION DU DROIT SOCIAL ET
DU CONTENTIEUX PRUD'HOMAL.*

*POUR VOUS INSCRIRE, VOUS DEVEZ CONTACTER
L'UNION DÉPARTEMENTALE DONT VOUS DÉPENDEZ
QUI POURRA VOUS RENSEIGNER SUR LES PLACES
DISPONIBLES ET LES DATES.*

*L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE*



LES TEMPS DE DROIT SOCIAL DES DÉFENSEURS SYNDICAUX

1
JOUR

VOUS SOUHAITEZ APPROFONDIR ET ACTUALISER VOS CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE DROIT SOCIAL NATIONAL ET EUROPÉEN.

L'UNION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE ET L'IREFE VOUS PROPOSENT QUATRE SÉMINAIRES D'UNE JOURNÉE ANIMÉS PAR DES PROFESSEURS DE L'ISST.

CES JOURNÉES SONT UN MOMENT D'ÉCHANGE, DE DISCUSSION ET DE RÉFLEXION SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DU DROIT SOCIAL ET DU CONTENTIEUX PRUD'HOMAL.

37

POUR VOUS INSCRIRE, VOUS DEVEZ VOUS RAPPROCHER DU RÉFÉRENT JURIDIQUE DE L'UNION RÉGIONALE QUI POURRA VOUS RENSEIGNER SUR LES PLACES DISPONIBLES ET LES DATES.

**L'INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON SORBONNE**



LES TEMPS D'INFORMATION SPÉCIFIQUES

1

JOUR

ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE

les avocats du réseau AVEC vous informent deux fois par an sur une journée des évolutions de la jurisprudence.

3

DATES



2

HEURES

LES SOIRÉES INFODROIT

En lien avec les territoires et en partenariat avec les avocats du réseau AVEC, ces soirées permettent d'aborder les principaux points d'un sujet juridique en deux heures et en fin de journée afin de permettre au plus grand nombre d'y participer.

ANIMER UNE FORMATION SYNDICALE

4

JOURS

CETTE FORMATION PEUT VOUS PERMETTRE D'INTÉGRER L'ÉQUIPE DES ANIMATEURS DE FORMATION DE L'IREFE. ELLE EST SUIVIE D'UN STAGE PRATIQUE D'ANIMATEUR DE FORMATION RÉALISÉ AVEC UN TUTEUR.

INSCRIPTION APRÈS ENTRETIEN AVEC LA RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION. PRENEZ CONTACT AVEC MURIELLE.PEAN@IREFE.FR



OBJECTIFS

- Appréhender le rôle d'animateur de formation syndicale à la CFDT
- Se repérer dans l'arsenal pédagogique
- Identifier les conditions d'apprentissage en formation des adultes
- Mettre en œuvre différentes techniques d'animation



**TECHNIQUES
PÉDAGOGIQUES**

- Travaux de groupe
- Mises en situation
- Exposé



PROGRAMME

- Rôle et fonctions de l'animateur de formation
- Démarrage d'une session de formation
- Éléments de la pédagogie des adultes
- Objectifs en formation
- Méthodes, techniques et outils pédagogiques
- Gestion d'un groupe en formation
- Le système de formation de la CFDT Île-de-France
- Les différents acteurs de la formation syndicale



INTERVENANTS

- Formateur IREFE
- Responsable de l'équipe d'animation

**LES DATES ET LIEUX SERONT COMMUNIQUÉS
AU COURS DE L'ENTRETIEN**

VALORISATION DU PARCOURS MILITANT

1

**MATINÉE
D'INFORMATION**

VOTRE PARCOURS DE FORMATION ET VOTRE ACTIVITÉ SYNDICALE PEUVENT VOUS PERMETTRE DE PRÉPARER OU D'ENVISAGER UN NOUVEAU PROJET PROFESSIONNEL GARANTISSANT VOTRE EMPLOYABILITÉ.
VENEZ PARTICIPER AUX MATINÉES D'INFORMATION.

Les contenus des programmes de nos parcours de formations en lien avec l'exercice de l'activité syndicale, sont transposables et transférables dans des activités professionnelles dans les domaines de la santé au travail, du droit du travail, de la gestion et du management... Les utiliser pour obtenir un diplôme, une certification qualifiante auprès de l'AFPA Île-de-France ou du CNAM Paris est une possibilité qui vous est **donnée pour garantir votre employabilité.**

Pour vous informer sur ce service en lien avec nos deux partenaires, l'IREFE avec la CFDT Île-de-France organisent 3 matinées d'information au cours desquelles **vous identifierez les différentes possibilités et les modalités d'inscription aux ateliers Projet Personnel et Professionnel de 4 jours.**



DIPLÔMES DE NIVEAU V À III
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

le cnam

DIPLÔMES DE NIVEAU IV À I
DU MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**50
PLACES**

**PLACES LIMITÉES À 50 PERSONNES PAR MATINÉE.
INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR MAIL AUPRÈS DE
MURIELLE.PEAN@IREFE.FR**

**3
DATES**

DE 9H30 À 12H00



COMMENT PARTIR EN FORMATION ?

41

*VOUS TROUVEREZ DANS LES PAGES
SUIVANTES LES CARACTÉRISTIQUES
ESSENTIELLES DE CHACUN DES CONGÉS
POUR LES CONSEILLERS PRUD'HOMMES,
DÉFENSEURS SYNDICAUX ET CONSEILLERS
DU SALARIÉ.*



3

PRINCIPES CLÉS

DU CONGÉ DE FORMATION

1**LE DÉLAI DE DÉPÔT
DU CONGÉ FORMATION**

La lettre doit parvenir à l'employeur au moins 30 jours à l'avance pour une absence supérieure ou égale à trois jours et au moins 15 jours à l'avance dans les autres cas.

2**LE DÉLAI DE RÉPONSE**

L'employeur est tenu d'accepter la demande de formation pour les CPH et défenseurs syndicaux. dans tous les cas, il doit maintenir le salaire.

3**LE DROIT À LA FORMATION****Conseillers prud'hommes :**

En plus de la formation obligatoire organisée par l'ENM, le droit à la formation prud'homale est égal à 36 jours pour un mandat de quatre ans sans pouvoir excéder 12 jours sur une année.

Défenseurs syndicaux :

Le droit à la formation est de deux semaines (soit 12 jours) par mandat de quatre ans.

Conseillers du salarié :

Pas de droit spécifique à la formation. Vous devez utiliser le congé de formation économique, social et syndical (CFESS).

1

JE CONTACTE L'IREFE POUR CONNAÎTRE LES DISPONIBILITÉS

ET JE FAIS MA DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION AUPRÈS DE MON EMPLOYEUR PAR ÉCRIT.

2

J'ENVOIE LE BULLETIN D'INSCRIPTION À L'IREFE.

L'INSCRIPTION N'EST DÉFINITIVE QU'APRÈS CONFIRMATION DE L'IREFE.

3

JE REÇOIS UNE CONFIRMATION D'INSCRIPTION DE L'IREFE.

4

JE REÇOIS 15 JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE LA CONVOCATION

QUI ME CONFIRME LA DATE, L'HEURE AINSI QUE LE LIEU DE LA FORMATION. J'EN DONNE COPIE À MON EMPLOYEUR.

5

JE TIENS MON EMPLOYEUR INFORMÉ DE TOUTE MODIFICATION (CHANGEMENT DE DATES, DE LIEU...).

6

JE PARTICIPE À LA FORMATION SINON

JE PRÉVIENS L'IREFE EN CAS D'ANNULATION OU DE RETARD.

7

JE DONNE UNE COPIE À MON EMPLOYEUR DE MON ATTESTATION DE STAGE

REMISE EN MAIN PROPRE LE DERNIER JOUR DU STAGE. J'ARCHIVE LES ORIGINAUX DE MON ATTESTATION ET DU PROGRAMME POUR UNE UTILISATION ULTÉRIEURE.

7

**ÉTAPES
CLÉS**

**POUR PARTIR
EN FORMATION**

SUIVI DE VOTRE INSCRIPTION

**À RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE
D'INSCRIPTION PAR COURRIER OU
VIA NOTRE SITE INTERNET, NOUS
VOUS ADRESSONS SIMULTANÉMENT :**



UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION PAR MAIL



**DANS LE MÊME TEMPS, VOUS DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE
DE CONGÉ FORMATION AUPRÈS DE VOTRE EMPLOYEUR
(VOIR NOS MODÈLES PAGE 47)**



**UNE QUINZAINE DE JOURS AVANT LE DÉBUT DU STAGE,
NOUS ENVOYONS VOTRE CONVOCATION À VOTRE DOMICILE,
FIXANT LES MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA FORMATION
(HORAIRES, LIEUX, DOCUMENTS ÉVENTUELS À APPORTER).**



**À LA FIN DE LA FORMATION,
NOUS VOUS REMETTONS UNE ATTESTATION DE STAGE ET
LE PROGRAMME ET VOUS REMETTEZ UNE COPIE À VOTRE
EMPLOYEUR.**

DEMANDE D'INSCRIPTION

DATE

SIGNATURE DU STAGIAIRE

STAGIAIRE (VOUS)

NOM _____

PRÉNOM _____

EMAIL _____

TÉL. PORTABLE _____

TÉL. PROFESSIONNEL _____

ADRESSE PERSONNELLE _____

FORMATION

FORMATION CHOISIE _____

DATE CHOISIE _____

AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE

VOTRE DATE DE NAISSANCE ____ / ____ / ____

 FEMME HOMME

AVEZ-VOUS DÉJÀ SUIVI UNE FORMATION DE L'IREFE ?

 OUI NON

JE SUIS CONSEILLER PRUD'HOMME À :

SECTION : _____

DEPUIS : _____

 EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS DÉFENSEUR SYNDICAL :

 EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

JE SUIS CONSEILLER DU SALARIÉ :

 EN EMPLOI DEMANDEUR D'EMPLOI RETRAITÉ

EMPLOYEUR

NOM, RAISON SOCIALE _____

SECTEUR D'ACTIVITÉ _____

VOTRE SYNDICAT _____

irefe^o

SE FORMER POUR AGIR

INSTITUT RÉGIONAL D'ÉTUDES,
DE FORMATION ET D'EXPERTISES

78 rue de Crimée 75019 Paris

T. 01 42 03 05 05

contact@irefe.frWWW.IREFE.COM

MODÈLES

DE DEMANDE

DE CONGÉ

CONSEILLER PRUD'HOMME

Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au pour suivre une action de formation pour les conseillers prud'hommes, conformément à l'article L. 1442-2 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 Paris, pour le compte de l'ISEFOJ.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

DÉFENSEUR SYNDICAL

SECTEUR PRIVÉ

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous informer de mon absence du au , pour suivre une action de formation, pour les défenseurs syndicaux, conformément à l'article L. 1453-7 du Code du travail.

Je vous précise que ce stage est organisé par l'IREFE, 78 rue de Crimée 75019 Paris.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CONSEILLER DU SALARIÉ

CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE (CFESS)

SECTEUR PRIVÉ

Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice,

Je vous demande l'autorisation de m'absenter du au (et du au si formation en plusieurs sessions), pour suivre une action de formation, d'une durée de jours, au titre du CFESS, conformément aux articles L2145-1 à 5 du Code du travail.

Ce stage est organisé par l'Irefe, 78 rue de Crimée 75019 Paris. Cet organisme est agréé par la Direccte et habilité à dispenser les formations au titre de l'article L2135-12 du Code du travail par délégation de l'ICEFS - CFDT arrêté du 19/01/2017 - publié au JO du 22/01/2017.

Je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le-la Directeur-trice, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à, le + Signature

CALENDRIER 2018 DES FORMATIONS

JANV 01

29 AU 31 LE RÉFÉRÉ (IREFE) P.25

FÉVR 02

05 AU 07 LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (IREFE) P.20
08 AU 09 LE PRÉSIDENT D'AUDIENCE (IREFE) P.26
12 AU 14 LA PREUVE (IREFE) P.23
16 LES RENCONTRES PRUD'HOMMES (IREFE) P.19
19 AU 21 LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (95-CERGY) P.20
26 AU 28 LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (92-LA DÉFENSE) P.20



LIKEZ
ET COMMENTEZ
NOS ACTUALITÉS



WWW.IREFE.COM

MARS 03

- 05 AU 07** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (91-ÉVRY) P.20
- 05 AU 07** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (94-CRÉTEIL) P.20
- 07 AU 09** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (78-TRAPPES) P.20
- 12 AU 14** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (IREFE) P.20
- 14 AU 16** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (93-BOBIGNY) P.20
- 19 AU 21** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (94-CRÉTEIL) P.20
- 26 AU 28** LA RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.27
- 28 AU 30** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35

AVR 04

- 03 AU 05** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (92-MALAKOFF) P.20
- 09 AU 11** LA RÉDACTION DE DÉCISION (IREFE) P.27
- 09 AU 11** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 16 AU 18** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (77-MELUN) P.20

MAI 05

- 14 AU 16** LA PROCÉDURE PRUD'HOMALE (IREFE) P.24
- 14 AU 16** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 22 AU 24** LE DÉFENSEUR SYNDICAL (IREFE) P.30
- 28 AU 30** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (78-TRAPPES) P.20
- 28 AU 30** LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.22

JUIN 06

- 04 AU 06** LE LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.21
- 06** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 11 AU 13** LE NOUVEAU CONSEILLER PRUD'HOMME (77-MELUN) P.20
- 21** LES RENCONTRES PRUD'HOMMES (IREFE) P.19
- 25 AU 27** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 28** L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.38

JULI 07

- 02 AU 04** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35

SEPT 09

- 24 AU 26** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35

OCT 10

- 02 AU 03** LE RASSEMBLEMENT À BIERVILLE (IREFE) P.28-29
- 09 AU 11** LA RÉDACTION DE CONCLUSION (IREFE) P.31
- 15 AU 17** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 22 AU 24** LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.22

NOV 11

- 05 AU 07** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 19 AU 21** LE LICENCIEMENT ET CONTRÔLE DU JUGE (IREFE) P.21
- 21 AU 23** LE BUREAU DE CONCILIATION ET D'ORIENTATION (IREFE) P.22
- 26 AU 28** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 30** L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE (IREFE) P.38

DÉMARCHES

DÉC 12

- 03 AU 05** LA PREUVE P.23
- 10 AU 12** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35
- 14** LES RENCONTRES PRUD'HOMMES (IREFE) P.19

51

2019 JANV

- 14 AU 16** L'ASSISTANCE JURIDIQUE DES SALARIÉS (IREFE) P.35



RETROUVEZ TOUTES NOS
FORMATIONS SUR WWW.IREFE.COM

CATALOGUE IREFE 2018

CONTACTS ET PLAN D'ACCÈS

CONTACT@IREFE.FR
01 42 03 05 05

UNIONS DÉPARTEMENTALES ET LOCALES DANS LESQUELLES SE DÉROULENT
CERTAINES DE NOS FORMATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE :

UNION RÉGIONALE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS
*Délégué régional
en charge du juridique*
tél 01 42 03 87 54

UD 75

7/9 RUE EURAYLE DEHAYNIN 75019 PARIS
CHRISTOPHE DAGUE - Titulaire
tél 01 42 03 88 38 - 06 70 77 06 90
christophe.dague@cfdtparis.com

LOUISE GRANGER - Suppléante
tél 01 42 03 88 34
louise.granger@cfdtparis.com

UD 77

15 RUE PAJOL - CS 9020
77007 MELUN CEDEX
Alain MEUNIER - Titulaire
tél 01 60 59 06 60 - 06 12 43 41 73
ud-cfdt-77@wanadoo.fr
ameunier-cfdt-ud77@orange.fr

UD 78

ZA BUISSON DE LA COULDRE
301 AVENUE DES BOULEAUX
78190 TRAPPES
François PICHÈNE - Titulaire
tél 01 30 51 04 05 - 06 13 04 14 96
francois.pichene@sfr.fr

UD 91

MAISON DES SYNDICATS
12 PLACE DES TERRASSES DE L'AGORA
91007 ÉVRY CEDEX
Jean-Daniel DUPISSOT - Titulaire
tél 01 60 78 32 67
jddupissot@symetalcfdtsf.fr

IREFE

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS
Valérie WALIGORA - Anne DUFOUR
tél 01 42 03 05 05
valerie.waligora@irefe.fr

UD 92

23 PLACE DE L'IRIS - LA DÉFENSE 2
92400 COURBEVOIE
Pascale MOREL - Titulaire
tél 01 47 78 98 44 - 06 61 94 22 95
morel-ud92@wanadoo.fr

UD 93

BOURSE DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL
1 PLACE LIBÉRATION
93016 BOBIGNY CEDEX
Eliane FROMENTEL - Titulaire
tél 01 48 96 35 05 - 06 83 39 82 85
efromentel@cfdt.93.fr

UD 94

MAISON DES SYNDICATS
11-13 RUE DES ARCHIVES 94010 CRÉTEIL CEDEX
Yves GIROD - Titulaire - yvgirod@orange.fr
tél 01 43 99 10 50 - tél 06 83 28 08 41

Jean BRILLANT - Suppléant - jeanbrillant@free.fr
tél 01 43 99 10 50 - 06 74 73 42 18

UD 95

MAISON DES SYNDICATS
26 RUE FRANCIS COMBE
95014 CERGY PONTOISE CEDEX
Jean-Luc LELONG - Titulaire
tél 01 30 32 61 55 - 06 08 22 51 05
val-oise@cfdt.fr - jeanluc.lelong1@gmail.com



irefe
78 RUE DE CRIMÉE
75019 PARIS



LIKEZ
ET COMMENTEZ
NOS ACTUALITÉS



WWW.IREFE.COM

SE FORMER POUR AGIR

*RETROUVEZ NOS FORMATIONS
SYNDICALES REVUES ET AUGMENTÉES
DANS LE PROCHAIN CATALOGUE*

2019

À PARAÎTRE DÈS SEPTEMBRE 2019

WWW.IREFE.COM

01 42 03 05 05 -- CONTACT@IREFE.FR

78 RUE DE CRIMÉE 75019 PARIS



irefe[•]
SE FORMER POUR AGIR